



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le **mardi 20 août 2019** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx

Est absente :

Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 20 août 2019

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 18 juin 2019

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 août 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Adjudication de contrat pour l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires de deux (2) véhicules de police de marque Dodge Charger 2019, de type «ensemble police» (Appel d'offres SP2019-025)

4.2 Acceptation de la proposition de dédommagement des assurances – inondations 2019

4.3 Embauche d'un agent permanent

4.4 Fin d'emploi d'un policier temporaire

4.5 Signature de l'entente relative à la collaboration entre la Polyvalente Deux-Montagnes et la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à des fins de prévention et d'enquêtes, ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence, ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence – autorisation de signature

4.6 Octroi d'un contrat à Ville de Saint-Eustache pour la réalisation d'un audit technologique



4.7 Optimisation d'un service de premier intervenant policier en défibrillation externe automatisée (police-dea) déjà existante

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt du rapport annuel 2018

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 20 août 2019.



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 août 2019 totalisent un montant de 518 635,55 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 545 542,11 \$ pour la période du 19 juin au 20 août 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 août 2019 au montant de 518 635,55 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 19 juin au 20 août 2019 au montant de 545 542,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-043

2019-08-044

2019-08-045



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES DE DEUX (2) VÉHICULES DE POLICE DE MARQUE DODGE CHARGER 2019, DE TYPE «ENSEMBLE POLICE» (APPEL D'OFFRES SP2019-025)

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fait l'acquisition de deux (2) véhicules de police de marque Dodge Charger 2019, de type «Ensemble police» pour la division Gendarmerie – patrouille (réf. Résolution 2019-06-039);

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires de ces deux (2) véhicules (Appel d'offres SP2019-025);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	911Pro inc.	Cyberkar Systems
Prix avant taxes	50 349,68 \$	64 864,43 \$
TPS	2 517,48 \$	3 243,22 \$
TVQ	5 022,38 \$	6 470,23 \$
Prix après taxes	57 889,54 \$	74 577,88 \$
Statut	Non conforme	Conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2019-08-046

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires de deux (2) véhicules de police de marque Dodge Charger 2019, de type «ensemble police», à Cyberkar Systems, seul soumissionnaire conforme, pour une somme ne pouvant excéder 74 577,88 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2019-025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE DÉDOMMAGEMENT DES ASSURANCES – INONDATIONS 2019

CONSIDÉRANT que la Régie a subi la perte de cinq (5) véhicules lors des récentes inondations survenues à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec une proposition de règlement pour les pertes encourues totalisant 159 129,57 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2019-08-047

D'ACCEPTER la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec à titre de règlement final pour les pertes encourues par la Régie;

D'AUTORISER monsieur Yvon Lemelin à agir au nom de la régie pour recevoir ce dédommagement et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 EMBAUCHE D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT le départ de l'agent Mélodie Bujold en date du 6 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

2019-08-048

EN CONSÉQUENCE,

DE PROCÉDER à l'embauche du policier temporaire Maxime Valiquette à titre de policier permanent, rétroactivement au 7 juillet 2019 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.4 FIN D'EMPLOI D'UN POLICIER TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'employé 903370910 a commencé à travailler à la régie à titre de policier temporaire le 6 mai 2019;

ATTENDU QUE l'employé est en période d'essai;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'inspecteur - Gendarmerie démontre sans conteste un comportement inacceptable dans le cadre du travail du policier temporaire 903370910;

ATTENDU QUE les agissements reprochés à l'employé concerné justifient la terminaison du lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'ORDONNER le congédiement de l'employé 903370910 et ce, effectif en date du 17 juillet 2019.

2019-08-049

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COLLABORATION ENTRE LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES ET LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES À DES FINS DE PRÉVENTION ET D'ENQUÊTES, AINSI QU'AUX INTERVENTIONS DE LEURS MEMBRES EN CAS D'URGENCE, OU DE SIGNALEMENT D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'article 214.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire ainsi que l'autorité de qui relève chacun des corps de police desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'interventions des membres du corps de police en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquête;

ATTENDU la volonté de la Polyvalente Deux-Montagnes et de la Régie de confirmer leur engagement et leur collaboration au sein du Cadre de référence de la Présence policière dans les établissements d'enseignement en établissant une entente-cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec la Polyvalente Deux-Montagnes.

2019-08-050

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



262

4.6 OCTROI D'UN CONTRAT À VILLE DE SAINT-EUSTACHE POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT TECHNOLOGIQUE

ATTENDU QUE la Régie possède un système informatique complexe et qu'elle désire obtenir une vue d'ensemble complète des technologies de l'information et des systèmes utilisés actuellement.

ATTENDU QUE la Régie désire identifier les risques associés à la structure existante et identifier les correctifs et améliorations à apporter.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Eustache gère déjà un service de police et qu'elle détient l'expertise et les connaissances nécessaires pour mener à terme un tel mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Ville de Saint-Eustache pour la réalisation d'un audit technologique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'OCTROYER à Ville de Saint-Eustache un contrat pour la réalisation d'un audit technologique, à savoir l'analyse de l'état des lieux, basée sur la norme ITIL, la préparation d'un plan de mise à niveau et la mise en œuvre de ce dernier, pour un montant de 7 170 \$, plus les taxes applicables.

2019-08-051

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 OPTIMISATION D'UN SERVICE DE PREMIER INTERVENANT POLICIER EN DÉFIBRILLATION EXTERNE AUTOMATISÉE (POLICE-DEA) DÉJÀ EXISTANT

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSS-LAU) et la Régie désirent optimiser leur partenariat pour le service de défibrillation déjà offert sur le territoire couvert par la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS-LAU et la Régie ont déjà un protocole d'entente qu'ils désirent renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS-LAU fournira de nouveaux défibrillateurs externe automatisé (DEA) à la flotte déjà disponible au sein de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS-LAU verra à l'approvisionnement en fourniture renouvelable (électrodes de défibrillation et batteries) de tous les DEA dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS-LAU sera responsable de la planification, de l'organisation et de la formation initiale et continue des premiers intervenants policiers en défibrillation externe automatisé de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS-LAU assurera un suivi de l'amélioration continue de la qualité en matière de services pré-hospitaliers d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le directeur de police de la Régie à agir au nom de la régie pour conclure et signer le nouveau protocole d'entente en défibrillation externe automatisée.

2019-08-052

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, du Rapport annuel 2018

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-08-053

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 18h15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoit Proulx
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier